



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**ORU Secteur Ouest - Construction de cellules commerciales et
aménagement de la Place de Basseau - Approbation des programmes et des
enveloppes financières prévisionnelles - Autorisation de travaux**

DE20150209_22	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**ORU Secteur Ouest - Construction de cellules commerciales et aménagement de la Place de Basseau -
Approbation des programmes et des enveloppes financières prévisionnelles - Autorisation de travaux**

Développement urbain
id : 804

Conseil municipal
9 février 2015

22

Rapporteur : Pascal MONIER

L'opération de renouvellement urbain du secteur Ouest prévoit la transformation du quartier de Basseau, notamment à travers une intervention forte sur les espaces publics et la création d'activités commerciales.

Dans ce cadre, la ville prévoit de réaménager une place, véritable cœur de quartier à l'emplacement du marché actuel.

Cette place accueillera un marché de plein air ainsi que des manifestations et offrira un espace convivial ouvert autour de nouveaux équipements : un Centre Socio-Culturel et Sportif, un Espace Public Municipal / Bibliothèque – Espace Jeux-Jouets ainsi qu'un équipement commercial.

Une étude de programmation confiée à la société HEMIS en novembre 2014 a permis de définir le besoin pour l'équipement commercial.

D'une surface de 230 m² environ, il comprendra :

- une cellule dédiée à la Poste (80 m²) située actuellement dans les locaux du Corsaire voué à la démolition
- une boucherie-épicerie de quartier (130 m²)
- des locaux techniques (sanitaires/poubelles) conformément à la réglementation des marchés de plein air (21 m²),

Les enveloppes prévisionnelles affectées aux travaux sont établies comme suit :

- 346 000 € HT pour l'opération commerciale ;
 - 800 000 € HT pour l'aménagement de la place ;
- Soit un total de 1 146 000 € HT.

Les programmes relatifs à l'aménagement de la place et à la construction des cellules commerciales sont annexés à la présente délibération. Ils pourront être complétés après la concertation prévue avec les habitants.

Pour assurer la cohérence urbaine et architecturale de l'ensemble, il est proposé de confier les missions de maîtrise d'œuvre à un même groupement réunissant les compétences requises en matière d'infrastructures et de bâtiment.

L'aménagement de la place ayant une part prépondérante, le marché de maîtrise d'œuvre aura pour domaine les ouvrages d'infrastructures conformément à l'article 2 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

Le coût estimatif des études de maîtrise d'œuvre est fixé à :

- 50 000 € HT pour les cellules commerciales ;
 - 80 000 € HT pour la place ;
- Soit un total de 130 000 € HT.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera donc passé par voie de procédure adaptée restreinte conformément aux articles 26-II 2°, 28 et 74 du code des marchés publics.

Le nombre maximum de candidats admis à remettre une offre est fixé à 3.

Les candidats admis devront remettre à l'appui de leur offre des prestations au stade des études préliminaires. A ce titre, ceux qui auront respecté les prescriptions du dossier de consultation des entreprises percevront une prime fixée à 7 100 € HT (soit 5 000 € HT pour la place et 2 100 € HT pour les cellules commerciales). Cette prime constituera la rémunération de la première phase d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'attributaire.

La mission confiée au maître d'œuvre comprendra les éléments suivants :

- les études préliminaires (EP) ;
- les études d'avant-projets (AVP) ;
- les études de projet (PRO)
- l'assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- le VISA des études d'exécution
- la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- l'assistance apportée au Maître d'Ouvrage lors des opérations de réception ainsi que pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).

Mission complémentaire :

- étude de faisabilité énergétique

Je vous propose :

D'APPROUVER les programmes relatifs à l'aménagement de la place de Basseau et à la construction des cellules commerciales.

D'APPROUVER les enveloppes financières prévisionnelles affectées aux travaux.

D'APPROUVER le montant de la prime à verser aux candidats dans le cadre de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre, fixé à 7 100 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toute demande d'autorisation ou toute déclaration prévue par les textes en vigueur en matière d'urbanisme et d'environnement.

DE PRECISER que les dépenses seront imputées au budget principal et :

- pour les cellules commerciales au chapitre 23, nature 2313, fonction 824, opération 1037
- pour la place de Basseau au chapitre 23, nature 204172, fonction 824, opération 20090296

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name or set of initials.